

27 /08/2015

Repas et formation :

Dans le cadre d'une consigne nationale, le **retrait d'un ticket restaurant** sera effectué lors d'une **formation**, repas compris, **organisée** par l'établissement.

La CFE-CGC comprend la logique du raisonnement mais demande :

- Que les agents puissent choisir librement avec qui ils vont manger. **Pour nous la convivialité imposée est contreproductive.**
- Que ce soit le service organisateur de la réunion qui s'occupe de l'organisation de ces journées, repas compris, **sans en reporter la charge sur les ELD.**



AI/promos :

Pour l'établissement les délais sont à calculer **hors année de promotion.**

- Exemple : 3 ans de délais entre deux indices
Promotion en octobre de l'année N
Calcul du délai de 3 ans révolu : octobre N+1 = 1 an ; octobre N+2 = 2 ans ; octobre N+3 = 3 ans
Année d'étude de l'AI/promo = octobre N+4

Concernant la campagne **AI/promo 2016** l'établissement confirme sa volonté de **rester sur les dates de la note** : du 01 septembre à fin octobre 2015.

En cas de refus d'AI/promo nous revendiquons que l'**envoi du rapport soit systématique.** L'établissement quand à lui considère que **c'est à l'agent d'en faire la demande.**

CPLU (droit public) : Pôle emploi envisage sa tenue le **10/09/2015.**

CICA :

La CFE-CGC déplore qu'il **n'existe plus de répertoire CICA** pour le personnel de droit public.

L'établissement rappelle qu'il n'y a **pas eu d'accord au national sur la formation professionnelle**, ce qui entraîne, pour l'instant, **l'arrêt des CICA.**

Revue de performance :

Pôle emploi rappelle que l'agent invité à l'ELD l'est sur la **base du volontariat.**

Nous resterons vigilants pour qu'il en soit ainsi : **agent réellement volontaire.**



A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire : Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr Blog national : www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Pour adhérer suivez ce lien : http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr/pages/Adhesion_a_la_CFE_CGC_Metiers_de_l'Emploi--8551736.html

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !

27 /08/2015

DAPE, prise de poste à 350 :

L'établissement indique qu'au niveau national le **DAPE débute à 300**.

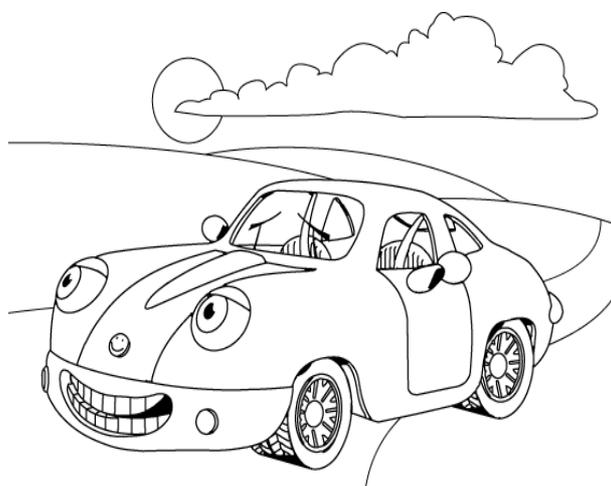
La CFE-CGC revendique **une prise de poste à 350 pour les DAPE et 280 pour les RE et RRA**.

Pour savoir ce qu'indique, à ce propos, la **nouvelle classification**, allez regarder l'article

"4-2-4 Les situations spécifiques" :

<http://ddata.over-blog.com/xxxyy/3/38/21/05/Classification/version-signature/Projet-accord-Classification--ouvert-a-signature--2-.doc>

Déplacements :



Le véhicule personnel ne peut être utilisé qu'après **accord express de la hiérarchie**. Il faut privilégier les transports en commun et les véhicules de service.

Vous utilisez votre véhicule personnel : **pensez à obtenir au préalable l'autorisation écrite de votre hiérarchie**.

Avec l'arrivée des équipes dédiées aux entreprises, **nous demandons un assouplissement de cette règle**.

En ce qui concerne le remboursement de l'auto partage, Pôle emploi PDL attend les directives nationales.

Pour les **temps de déplacements** l'établissement rappelle la règle : temps du site de calcul + temps minimal à passer à la gare ou l'aéroport.

La CFE-CGC rappelle que la région PDL a un site, « Destinéo » <http://www.destineo.fr/fr/>, de calcul de temps de déplacements.

Congés :

Certaines agences élaborant un **planning papier** l'établissement rappelle les règles :

- Acceptation des congés : **plus de 30 % du personnel présent** hors encadrement.
- Faire un **état prévisionnel** des congés de l'année avant le premier mars.

Nous ne sommes pas contre un planning papier tout en rappelant que la **demande** de congés doit être **écrite tout comme la réponse motivée de l'établissement**.



Vous souhaitez découvrir la CFE-CGC Métiers de l'emploi en participant à une réunion ? Cliquez sur le lien, nous vous inviterons :

<mailto:syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr?subject=Je-souhaite-participer-à-une-réunion-de-la-CFE-CGC-Métiers-de-l'emploi>

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire : Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr **Blog national :** www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Pour adhérer suivez ce lien : http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr/pages/Adhesion_a_la_CFE_CGC_Metiers_de_l'Emploi--8551736.html

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !